

Qui sont les délégués qui composent l'Assemblée Générale de la FFTA ?

Contrairement à certaines idées reçues, ce ne sont pas les dirigeants des ligues en tant que tels qui composent l'Assemblée Générale de la FFTA.

Ce sont les représentants des clubs (les présidents ou personnes mandatées par leur AG), élus au cours des assemblées générales de ligue par les clubs... Ce n'est donc pas forcément le comité directeur de la ligue qui représente les clubs de la ligue...

Pourquoi ?

Les ligues (et les comités départementaux) sont des organes déconcentrés de la FFTA et elles représentent la Fédération à l'échelon territorial grâce à la délégation qui leur est accordée. A ce titre, elles ont en charge, conformément aux statuts de la FFTA, le bon déroulement des opérations de votes au cours des AG de ligues. Les dirigeants de la ligue sont élus en tant qu'administrateur de la ligue, mais ils n'ont pas le pouvoir de représentation des clubs à l'AG de la FFTA.

Rôle

Une fois élus, les représentants des clubs, que l'on appelle « **les délégués** », ont la qualité d'électeurs à l'assemblée générale de la Fédération. Leur rôle est analogue à celui des grands électeurs.

Ils doivent donc avoir une bonne connaissance de la vie fédérale afin de prendre position sur les grandes questions ou orientations d'intérêt général de la Fédération. Ils utilisent librement leur pouvoir au cours de l'assemblée générale de la F.F.T.A. lors des votes proposés.

Qui peut être candidat ?

Toute personne correspondant de préférence à ce profil peut donc faire acte de candidature par écrit au siège de la Ligue.

Processus électoral

Le processus électoral est encadré par les statuts de la FFTA. (*articles 8.4 & 8.5 des statuts de la F.F.T.A.*).

L'appel à candidature doit figurer dans la convocation de l'assemblée générale.

Les candidats à la fonction de délégué doivent faire acte de candidature par écrit au plus tard 15 jours avant la date d'assemblée générale de la ligue.

Ils doivent être élus à bulletin secret, au scrutin majoritaire plurinominal à un tour.

Deux suppléants peuvent être désignés.

Un bulletin de vote comportant la liste alphabétique des candidats devra être réalisé afin de procéder à l'élection.

Le procès verbal d'assemblée générale de la ligue (signé du Président et du Secrétaire Général) et le rapport financier devront être adressés à la F.F.T.A. dans les 3 semaines qui suivent l'assemblée générale. Il comportera le nom des délégués et des suppléants élus avec le nombre de voix obtenues.

Recommandations

Afin d'éviter les équivoques, la Fédération recommande de définir au préalable avec l'assemblée générale le nombre de candidats à élire (*minimum et maximum précisés à l'article 8.4 des statuts de la F.F.T.A.*) en fonction du nombre de licenciés dans la ligue. Cette disposition permettra à l'Assemblée Générale de maîtriser son budget déplacement, celui-ci étant généralement pris en charge par les ligues.

Le nombre de voix dont disposent les groupements sportifs affiliés sont calculés selon leur effectif au 31/08/2008 (barème à l'article 9.1.2 des statuts de la FFTA). Les délégués se partagent les voix détenues par l'ensemble des clubs de la ligue (selon l'article 9.1.3. des statuts de la FFTA).

Contrôle

La Commission Electorale Fédérale exerce un contrôle à partir des procès verbaux d'Assemblées Générales de ligues. Ces PV doivent décrire les opérations de votes des délégués. En cas de doute, la commission électorale peut être saisie pour trancher le litige.

La prochaine Assemblée Générale de la FFTA aura lieu
le 28 mars 2009 à l'ATRIA NOVOTEL PARIS CHARENTON



Lettre aux Clubs

LES LABELS. VERSION 2009 !

La deuxième campagne de Labellisation est lancée !

Après avoir étudié toutes les remarques qui lui ont été acheminées, la Commission Nationale est en mesure de vous présenter une version 2009 avec de nouveaux critères ainsi que des aménagements dans les appellations.

Une refonte de l'interface logicielle a été nécessaire. La mise à jour de Dirigclub'FFTA pour l'établissement de vos demandes de labels 2009 sera accessible dans la seconde semaine de novembre 2008. **Toutes les modalités de téléchargement seront disponibles sur le site internet fédéral www.ffta.fr.** En parallèle sur l'extranet, rubrique « documents en ligne – espace fédéral-labellisation » des documents annexes seront en téléchargement (gestion des labels, importation de données, aide contextuelle, etc.).

Les labels sont des outils de valorisation, de communication pour les clubs. N'hésitez pas à les faire connaître à vos partenaires, au travers de courriers, de rencontres ou par l'intermédiaire de la presse locale lors de l'organisation de vos manifestations.

Mais avant tout, la Labellisation c'est un outil de structuration qui permet de satisfaire nos licenciés et de mieux accueillir ceux qui nous rejoignent après cette superbe saison internationale de nos athlètes.

Chaque ligue ou comité régional est doté d'une commission des labels qui comprend un représentant de votre département. N'hésitez pas à prendre contact avec lui pour vous accompagner dans vos démarches (www.ffta.fr).

Campagne annuelle des labels:

Saisie des clubs du 3 Novembre au 15 décembre 2008

Vérifications par les S.L.C du 5 Janvier – 27 février 2009

Validation fédérale du 2 au 31 Mars 2009

Validité 2 saisons à partir du 1^{er} septembre 2009.

Le Tir à l'Arc à l'École

Le Tir à l'Arc a déjà fait son entrée à l'école, la Fédération peut vous aider à mieux le faire. Il bénéficie d'une excellente image auprès des enfants et de la quasi-totalité des enseignants qui ont franchi le pas.

Reste à convaincre que cette activité peut être mise en place rapidement, avec des moyens relativement limités.

Cela est désormais possible... avec le concept mis au point par un fabricant renommé en relation avec la Fédération.

Un dépliant, joint dans cette lettre aux clubs, permet à nos dirigeants et cadres de clubs d'informer les enseignants avec qui ils sont en contact, du contenu du Kit E-cool et des conditions de mise en place de l'activité.

Dans nos précédentes lettres aux clubs, nous avons indiqué l'aide financière qu'il vous était possible d'obtenir (financement fédéral de 40% sur les 40 premiers kits commandés).

Vous êtes intéressés, alors contactez Frédéric Azambourg au siège de la FFTA : 01.48.12.19.87 ou consultez le site internet www.ffta.fr

Cette offre ne se limite pas aux clubs. Ligues et Comités peuvent y souscrire - date limite de réception des dossiers : 31 décembre 2008.

Fascicule "Je fais du Parcours Nature, du Tir sur Cibles 3D, du 3Di"

Comme nous l'avions fait pour le tir en campagne, le fascicule "Je fais du Parcours Nature et du Tir sur Cibles 3D" vient d'être achevé.

Réalisé par la Commission Nationale Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D, il vous permettra en 24 pages de savoir l'essentiel sur les règlements de ces deux disciplines et vous apportera les premiers éléments techniques pour aborder vos premiers parcours dans les meilleures conditions.

Ce fascicule est disponible sur demande à la FFTA

Premier exemplaire gratuit, participation aux frais de port pour les exemplaires suivants.

Contact : Line Sorel - l.sorel@ffta.fr - 01.48.12.19.80.